

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

30 mai 2022	Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 30 mai 2022 à 16:30 heures.
Avis de convocation	L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.
Présences	<u>SONT PRÉSENTS :</u> Mme Linda Bergeron, M. Olivier Lemay et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire. Assiste également à la réunion M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier. Aucun citoyen n'assiste à la réunion.
Ordre du jour	IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 220501-7604
Entente de remboursement	IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'accepter l'entente de remboursement des frais de démolition et de nettoyage de la propriété portant le numéro de lot 4 327 724 du cadastre du Québec. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 220502-7604
287-289 av. Principale	CONSIDÉRANT QUE la propriété du 287-289 avenue Principale a été la proie des flammes le 2 septembre 2020 et a perdu plus de la moitié de sa valeur; CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a pris entente avec la propriétaire, Madame Nicole L'Italien, pour procéder à la démolition du bâtiment en question; CONSIDÉRANT QU' une soumission de Construction Kédo inc. au montant de 45 990.00 \$, pour les travaux de démolition et de nettoyage de la propriété a été soumise; EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement : <ul style="list-style-type: none">- QUE la ville de Dégelis accepte le règlement convenu entre les parties dans le dossier 250-17-001744-221;- QUE la ville de Dégelis accepte le projet d'entente de remboursement avec Madame Nicole L'Italien;- QUE la ville de Dégelis mandate la maire, Monsieur Gustave Pelletier, et le directeur général, Monsieur Sébastien Bourgault, à signer l'entente de remboursement, ainsi que tous les documents légaux en lien avec cette affaire;- QUE la Ville de Dégelis accepte la soumission de Construction Kédo inc., au montant de 45 990.00 \$, taxes incluses, et octroi le mandat de démolition de gré à gré, pour des travaux de démolition sur la propriété portant le numéro de lot 4 327 724, le tout conformément au règlement 673 concernant la gestion contractuelle. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 220503-7604
Période de questions	<u>Période de questions :</u> S/O.

Levée

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 16h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
220504-7605

Gustave Pelletier, maire

Sébastien Bourgault, greffier